

COMPTE-RENDU
DU COMITE SYNDICAL
SEANCE DU 8 JUILLET 2015

*
* * *

L'an deux mille quinze, le huit juillet à Toulouse Métropole, le Syndicat Mixte des Transports en Commun de l'Agglomération Toulousaine, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Michel LATTES, Président du Syndicat Mixte.

TOULOUSE METROPOLE :

Etaient présents :

MM. AUJOLAT, DEL BORRELLO, GRASS, KELLER, LATTES, LAGLEIZE, MME MARTI, M. TRAUTMANN.

Empêchés d'assister à la séance et ont donné pouvoir :

MM. BRIAND, CARNEIRO, CHOLLET, MOUDENC, RAYNAL, MME TRAVAIL-MICHELET.

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU SICOVAL :

Etaient présents :

MM. AREVALO & LAFON.

SYNDICAT INTERCOMMUNAL :

Etaient présents :

MM. BACOU & LERY.

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU MURETAIN :

Etait présent :

M. SUAUD.

Empêchée d'assister à la séance et a donné pouvoir :

MME ROUCHON.

MONSIEUR LE PRESIDENT OUVRE LA SEANCE DU COMITE SYNDICAL A 9 H 10.

M. le PRESIDENT introduit son propos en faisant le bilan des actions menées :

Les Commissions de travail se sont réunies cinq fois. Les projets avancent selon la feuille de route.

La SMAT, l'EPIC et le Cabinet MERLANE ont mis en place des relations de travail pour améliorer leur interopérabilité.

Il y a eu trois conflits sociaux : celui de l'EPIC sur l'heure de prise de service, le conflit sur les horaires de métro la nuit, et celui de MOBIBUS.

Ces conflits sont aujourd'hui traités dans de bonnes conditions, puisqu'ils n'ont pas donné lieu à des dérapages salariaux. L'objectif de limiter à 3 % l'augmentation du coût de fonctionnement pour l'année prochaine apparaît parfaitement réalisable.

Il faut souligner l'importance de la date du 4 février dernier, date à laquelle a été votée la feuille de route du SMTC.

Plusieurs grands dossiers ont été mis en œuvre et terminés cette année :

- *La mise en place en novembre dernier du prolongement du métro les week-ends jusqu'à trois heures du matin*
- *Les inaugurations du tram Envol et du dépôt de Colomiers.*
- *La décision en mars de lancer le projet des 52m qui sera achevé en 2019 ;*
- *La décision en Bureau et en comité syndical de lancer le bouquet Linéo, dix lignes, opérationnel en 2020.*
- *La révision de la modification du PDU a été lancée.*

Il faut évoquer aussi toute une série de travaux en cours : les suites du travail sur le diagnostic partagé ; l'intégration du réseau de la CAM sur le réseau Tisséo ainsi que l'intégration du réseau privé de Colomiers.

Le projet Aérotram sera présenté en conseil syndical, pour décision avant Noël ; la semaine prochaine, un déplacement est prévu à Morzine pour aller étudier deux systèmes trois points, monocâble.

Le « chantier » tarification, lancé en 2013, sera de nouveau étudié à la rentrée.

Le projet TAE a été lancé le 4 février. La première réunion sur le point d'étape de ce projet s'est tenue hier avec les autorités locales et publiques : l'Etat, les quatre collectivités locales, les intercommunalités, AIRBUS, la CCI, la SNCF et l'Aéroport. Des éléments ont été présentés lors des Commissions de Travail : l'étude du fuseau est en train de s'affiner. L'objectif chronologique est la présentation du tracé de la ligne avant Noël.

Il faut poursuivre la prospective-financière : c'est un « fil rouge » que l'on aura toujours à traiter.

Quelques éléments de communication : le SMTC participera au salon FUTURAPOLIS, tout a fait en phase avec le projet de la troisième ligne.

Suite au vote du conseil syndical de ce jour, une communication sera faite sur le bouquet Linéo à la rentrée scolaire.

Il est clair que l'on est allé assez vite, et on peut être ravi du travail effectué.

Le rythme est tout à fait convenable, même plaisant.

Il convient de remercier M. EVIN, Directeur Général des Services et toutes ses équipes : le rendu est à la hauteur de ce qui peut être espéré en tant qu'élus.

Il importe d'évoquer les dossiers à venir pour l'année prochaine avec l'inauguration des Linéo 1 (ligne 16 modifiée) et Linéo 2 (ligne 64 qui devient Linéo 2 Colomiers-Arènes).

Concernant le Businova, il est nécessaire de voir ensemble comment valoriser ce dispositif.

Approbation du compte-rendu du comité syndical du 27 Mai 2015.

INTERVENTIONS

M.AREVALO demande que son intervention relative au Projet de révision du Plan de Protection de l'Atmosphère en page 4 du compte-rendu, soit rectifiée en ces termes : « Il trouve cette délibération **peu** ambitieuse puisqu'elle valide indirectement ce projet de plan de protection de l'atmosphère ».

STRATEGIE MOBILITES 2025/2030

POINT 1 - RESEAU STRUCTURANT

POINT 1.1 - SCHEMA DIRECTEUR LINEO - APPROBATION DU PROGRAMME CADRE 2020 ET PERSPECTIVES 2025

Rapporteur : M. le Président

Le réseau Linéo est l'une des 5 composantes du réseau structurant, dont les principes ont été validés en Comité Syndical de décembre 2014 et février 2015. Cette délibération fixe le plan de développement du service Linéo, avec un objectif de mettre en service d'ici 2020 un réseau de 10 lignes Linéo.

Ces lignes sont destinées à couvrir les secteurs denses de l'agglomération non desservis par le métro et le tram tout en offrant des points de correspondance avec ceux-ci. Chaque secteur aura ainsi un accès au cœur d'agglomération avec une correspondance maximum. Correspondance facilitée pour chaque Linéo avec l'organisation de points de connexion avec le reste du réseau, et de parkings relais et arceaux vélos.

INTERVENTIONS :

M. LAFON intervient sur les Linéo L6 et L7.

Concernant la L6, souhaite émettre une observation relative au tracé et à la longueur de cette ligne LINEO, avec une question sur la qualité de l'usager qui est transporté : en effet, si l'on transporte des étudiants ou des actifs, le point d'arrivée est différent. Il sera peut-être nécessaire d'envisager soit une liaison directe vers Paul Sabatier, soit vers le terminus de Ramonville.

Une autre question à mettre en perspective avec l'adoption du SCoT, est la classification de la commune de Péchabou, classée en ville intense et qui pour autant obéit à cette logique d'urbanisation et de densité le long de la RD 813, sans pour autant bénéficier de transports en commun. Lorsqu'on constate aujourd'hui où est situé le terminus de Castanet, à 500 mètres de la commune de Péchabou, peut-être serait-il pertinent, dans le cadre de l'étude de la ligne Linéo L6, d'envisager les emprises foncières nécessaires pour un retournement ou autre dans cette dernière commune.

A Castanet-Tolosan, on travaille avec Péchabou ; en effet, une zone de forte densité d'habitat est en plein développement à cet endroit, puisqu'il est prévu d'accueillir entre 1 500 et 2 000 logements.

M. LE PRESIDENT ajoute que c'est d'autant plus important que l'on se situe là dans une réelle manière de travailler qui est vertueuse : on anticipe les évolutions du dispositif. Lors de la réunion publique à Plaisance, les gens ont signalé que de grandes constructions allaient se faire.

Aussi, dès maintenant, on commence à travailler à une extension possible du Linéo Plaisance vers les zones constructibles importantes : on intègre dans le dispositif de la construction de la future ZAC située derrière Plaisance l'idée d'un prolongement, un jour, du Linéo concerné.

Il faut rappeler que le dispositif LINEO est « vivant », en ce sens qu'il est évolutif : il s'adapte au territoire. Toute anticipation est vertueuse, puisqu'elle permet d'aller beaucoup plus vite ensuite, à des coûts qui sont sans commune mesure avec ce que l'on doit faire quand on doit exproprier, élargir, etc...

M. LAFON rappelle que, durant les 20 dernières années, la population de PECHABOU a doublé. Aujourd'hui, le nombre d'habitants s'élève à 3 500 habitants, la plupart sont de jeunes ménages.

M. LE PRESIDENT : revient sur la 1^{ère} remarque de M. LAFON, et précise que les deux hypothèses Ramonville /Paul Sabatier sont bien indiquées sur le schéma.

M. LAFON fait remarquer que l'on n'a pas de retour sur la question de la qualité de l'usager.

M. LE PRESIDENT indique que c'est en cours d'étude.

M. LAFON constate que, dans la présentation qui a été faite, les zones à forte continuité urbaine ont été favorisées au niveau de LINEO. Cependant, on peut s'interroger sur le prolongement de la zone de Malepère jusqu'au centre commercial de Saint Orens ; il n'y a pas de continuité urbaine à ce niveau-là. Continuité commerciale certes, mais pas urbaine.

On peut s'interroger également sur le coût des aménagements et de désenclavement de cette zone. Aujourd'hui, le positionnement du parc relais sur le parking du centre commercial Leclerc se situe sur un axe secondaire, si ce n'est tertiaire et il faut craindre que ne se produise un phénomène de goulet d'étranglement, par rapport au rond-point.

Peut-être faudra-t-il se rapprocher de la Mairie de Saint Orens pour repositionner le parking-relais, plus sur l'axe principal que sur un axe secondaire qui aujourd'hui est enclavé.

M. LE PRESIDENT précise qu'une réunion à ce sujet s'est tenue avec Mme le Maire de Saint-Orens. Le positionnement sur la partie commerciale semble possible, en particulier en partenariat avec le Responsable du Centre Commercial de Leclerc, très intéressé par cette boucle.

Cette question est en cours de traitement avec les élus de Saint Orens.

M. LAFON souligne que sur l'axe routier entre Malepère et le centre commercial, il y aura certainement beaucoup de reprise de voirie pour permettre un couloir bus dans de bonnes conditions d'exploitation : c'est un axe très souvent engorgé.

Il pense que les élus saint-orennais ne manqueront pas d'idées pour trouver de généreux mécènes pour financer le recalibrage des voiries qui a une finalité tout de même, très tournée vers la desserte du centre commercial ; peut-être qu'un partenariat public privé sur ce genre d'investissements aurait du sens.

M. LE PRESIDENT indique que l'on touche à la notion de territoire. Une demande avait été faite par Thierry SUAUD, par le passé, d'être informé du projet Plaisance. On est sur le même schéma. On mesure l'intérêt que peut avoir une commune comme Castanet à s'intéresser à de tels aménagements situés dans une autre commune, compte-tenu de leur impact.

Il veillera ce que M. LAFON soit informé en détail du développement de ce projet, puisque cela concerne son territoire.

M. LAFON ajoute que le Linéo 6 concerne directement sa commune, et le Linéo 7 pourrait concerner bientôt son canton.

M LAGLEIZE demande pour quelle raison la L7, qui reprend contextuellement l'actuelle ligne 10, ne dessert-elle pas le centre-ville de Saint-Orens, et la ZAC de Tucar. Cette zone est extrêmement congestionnée par les voitures. Le fait de laisser ce terminal au centre commercial va inciter la population de Saint Orens à conserver la voiture pour aller depuis le domicile jusqu'à cet endroit. Si on veut accompagner la « démotorisation » des habitants métropolitains, il est nécessaire de leur apporter le transport en commun au plus près possible de chez eux.

M. LE PRESIDENT indique qu'un aménagement pourrait se produire au niveau du lycée et des extensions à venir. La seconde étape est déjà en cours de préparation, par rapport à ça.

M LAGLEIZE demande s'il est possible de l'indiquer en pointillé.

M. LE PRESIDENT déclare qu'on peut le mettre en pointillé. Cependant, lors des réunions avec les élus de Saint Orens, en termes de réflexion, il faut comprendre que c'est un « coup parti ».

Le but est de préserver dès maintenant des espaces sur Auzielle, pour qu'on puisse créer autour de Saint Orens, dans cette partie-là, un pôle d'attractivité qui concerne toutes les communes et que le Linéo parte à terme de cet endroit-là.

M LAGLEIZE juge nécessaire de montrer cette volonté au travers d'un schéma.

M. LE PRESIDENT ajoute que l'on peut l'intégrer dans le schéma.

M. LAFON rappelle que, lorsque le prédécesseur de Dominique Baudis, a évoqué le dossier tramway sur l'axe principal de la ville de Saint Orens, cela a suscité beaucoup d'émoi. La traversée de Saint Orens village est relativement étroite, et il n'y aura pas la possibilité de faire des emprises bus, sans faire beaucoup de casse.

M. LE PRESIDENT rappelle que la ligne 80 qui relie Saint Orens au métro fonctionne très bien.

M. DEL BORRELLO souligne que la Ville de Saint Orens est très bien desservie avec les lignes 118 et 83.

Il importe d'adhérer à la réflexion de M. Jean-Luc LAGLEIZE, puisque la volonté des saints orennais est que cette ligne 10, le L7, arrive jusqu'au lycée. Le problème est le retournement des bus ; aussi l'étude engagée actuellement est une réflexion sur une gare d'échange après le lycée, sur Auzielle.

M. LAFON affirme que ce qui fait le succès et l'attractivité des lignes à forte capacité comme Linéo est de pouvoir garantir aux usagers un cadencement et un timing tout à fait régulier. Or, aujourd'hui, s'agissant d'effectuer la traversée de Saint Orens, du lycée jusqu'au centre commercial, bienheureux qui peut dire combien de temps il va mettre, en fonction des embouteillages qu'il va rencontrer sur cet espace urbain très contraint.

C'est la raison pour laquelle aujourd'hui, même si cela doit être un objectif en termes de services qu'on propose aux habitants, on doit améliorer la capacité à répondre, techniquement et politiquement sur ce dossier.

Politiquement, on ne sait pas qui va porter la responsabilité de la condamnation d'une partie conséquente de l'espace urbain de centralité de Saint Orens au profit d'une voie bus.

M. LE PRESIDENT rappelle que c'est un sujet sur lequel le Comité Syndical sera amené à réfléchir.

Concernant le projet tramway, il y a eu des rencontres avec des habitants de Saint Orens, au cours de laquelle ils ont évoqué le sujet ; il faut préciser cependant qu'il n'a pas été trouvé, en début de mandat, dans les dossiers du SMTc, de projet tram vraiment abouti sur Saint Orens.

M. AREVALO salue à nouveau le projet Linéo qui lui paraît effectivement être un bon projet, très rationnel et qui aura certainement une efficacité. Cependant, concernant le sud-est toulousain, on peut s'interroger sur ce qui est proposé, afin de savoir, si au final, on privilégie les bouts de lignes vers l'extérieur et jusqu'où vont-elles par rapport à des zones qualifiées de zones intenses ; d'autre part, ces lignes Linéo doivent-elles pénétrer dans la Ville voire la traverser ? Utilise-t-on les lignes Linéo pour avoir de la desserte à l'intérieur du cœur de ville ? On peut avoir à privilégier d'aller un peu loin, comme à Saint Orens, jusqu'au lycée pour aller chercher là où il y a des habitants en nombre. Cela intéresse d'ailleurs le SICOVAL, puisque les communes de Lauzerville et Auzielle sont concernées ; c'est une question que l'on pourrait se poser sur ce projet par rapport à des choix stratégiques qui sont faits.

M. LE PRESIDENT rappelle que le support du Linéo est souvent les lignes existantes. Là, c'est la ligne 38. Aujourd'hui, cette ligne va jusqu'à Amouroux. L'enjeu de cette extension, en concertation avec les maires concernés, est de créer, autour de la Halle de l'Union, une importante gare d'échanges vers laquelle les lignes de Saint-Jean et des communes avoisinantes seront rabattues. L'enjeu est également d'être en connexion avec les lignes de métro.

L'apport du travail des maires est très important. Celui de l'Union est en train de revoir à la fois l'espace où l'on va positionner les Linéo, mais également les voiries et les sens de circulation. De la même façon, le Maire de Plaisance effectue également ce travail sur sa commune.

Il convient de préciser que tous les projets présentés sont traités en liaison directe avec les élus concernés et au plus près de leur demande.

M. SUAUD indique que pour sa part, il a également adhéré assez vite aux perspectives Linéo, dans la mesure où il y a un cadrage qui précise les investissements consentis, de façon à créer la capacité Linéo, et non pas simplement à labelliser de l'existant et ensuite voir comment cela fonctionnerait.

Pour la Linéo 5, il est important de tirer les enseignements de deux réunions : celle du Comité Technique Linéo, et celle du schéma-cible sur l'intégration de la CAM. En effet, on voit bien en traitant la partie réseau dans le cadre du schéma cible et dans ce qui sera fait d'ici un an, qu'il peut y avoir une contradiction entre la séquence 2016 ou 2017 et la séquence 2019. En conséquence de quoi, il y a urgence à bien caler le rythme des réunions, y compris mettre à profit ce mois de juillet ; un rendez-vous a d'ailleurs été pris avec la mairie de Portet et les services de Tisséo.

On ne peut pas organiser le réseau de telle façon qu'il sera deux ou trois ans après désorganisé, pour correspondre à des principes qui seraient adoptés dans le cadre du Linéo.

M. LE PRESIDENT précise que c'est tout l'intérêt des rencontres régulières entre élus. Les remarques faites lors des dernières réunions ont été bien comprises et bien intégrées.

Il est hors de question d'avancer sans qu'il y ait un consensus des principaux concernés, c'est-à-dire les maires.

Les remarques faites sont extrêmement pertinentes : on va travailler à faire évoluer ce dispositif pour les prendre en compte au mieux.

M. SUAUD revient sur le message qu'avait délivré en son temps, le Maire de Toulouse et Président du Grand Toulouse, en évoquant le tronçon Oncopole-Gare de Portet, et en indiquant qu'il ne remettait pas en cause la compatibilité entre les transports en commun et l'automobile.

Il y a un sujet sur ce tronçon qui a donné lieu à des investissements, et qui ne dépend pas uniquement de Tisséo, puisque c'est une départementale : c'est le rond-point « Dide ». S'il est traité dans le cadre de la réflexion de transports en commun, il bénéficiera également à l'ensemble de la fluidité : que ce soit les flux de sortie de Toulouse ou d'entrée sur Toulouse au sud de celle-ci. Il semble parfaitement intégré dans cette réflexion : tant qu'à investir, autant investir de façon la plus large et la plus globale possible.

Il ajoute qu'il a rappelé au président du conseil départemental qui n'a pas pris d'engagement, que ce sujet faisait partie des promesses de son prédécesseur et qu'il a déjà donné lieu à des investissements de la part de Toulouse Métropole.

Il faut remarquer que c'est un sujet qui porte sur une portion de départementale sur Toulouse, mais laquelle est située sur le tracé Oncopole-Gare de Portet.

M. LE PRESIDENT rappelle qu'en termes de fluidité, c'est clairement un dossier d'intérêt communautaire. Quand on voit l'impact que cela peut avoir sur cette sortie sud de Toulouse, on peut penser que cela peut intéresser beaucoup de monde. C'est un des points noirs de la fluidité de la grande métropole.

M. SUAUD concernant l'autre aspect sur le Linéo Gare de Portet-Oncopole-Empalot, souhaite savoir si les études ont avancé sur la partie toulousaine Oncopole-Empalot ; y a-t-il des schémas d'investissement prévisionnels ou est-ce le bon sens qui fait qu'on cite Empalot parce que c'est le point de chute naturel ?

M. LE PRESIDENT rappelle que le but fixé aux aménagements envisagés à Empalot, est la connexion métro. Les études sont en cours, mais dès que l'on sera en possession des premiers éléments, des réunions de présentation seront organisées.

Dès qu'on étudie un projet Linéo, en termes de méthode, c'est de A à Z : on ne peut pas considérer qu'il y a une partie dont on se désintéresserait.

M. SUAUD déclare qu'il ne lui reprochera pas, pour cette fois-ci, de ne pas avoir signalé au préalable la situation. Le maire de Portet, comme tous ses habitants souhaite pouvoir circuler sur Toulouse également.

M. LE PRESIDENT précise que le fait d'être cachotier, si tel était le cas, aurait des limites. On peut raisonnablement estimer qu'à un moment donné, il faut se confronter à la réunion publique et à la population. On n'a pas intérêt à vouloir dissimuler quoi que ce soit sur ces dossiers-là : au contraire, plus on échange, mieux on se porte.

M. SUAUD rappelle que, par ailleurs, l'intérêt de cette amélioration sur le tronçon Oncopole-Empalot est lié à la ligne 117 qui vient de Muret. Elle est intéressante au point de vue de la CAM également. Ce qui se fait sur ce tronçon aura le soutien des représentants de la CAM, si tant est qu'un tel soutien est de nature à être utile pour faire avancer le dossier.

M. LE PRESIDENT fait remarquer qu'il vaut mieux avoir le soutien que l'inverse.

Ce qui est important dans notre dispositif de gouvernance, c'est la manière dont on travaille, qui est très positive. Les maires sont venus très nombreux au SMTC, nous sommes allés les rencontrer, dans un esprit très ouvert.

La transformation du BHNS en Linéo sur Plaisance-Toulouse n'était pas facile ; on en sort.

Sur le territoire de la CAM, c'est loin d'être évident. Il faut espérer qu'en multipliant les échanges, on arrivera à des solutions pertinentes. Cela a été le cas, à Colomiers pour la réflexion sur l'intégration du réseau de Colomiers : c'est également un dossier compliqué sur lequel on avance.

Il faut rappeler que le Préfet a demandé au SMTC de supprimer cette anomalie juridique qui est le maintien d'un réseau spécifique au sein de Colomiers. On travaille avec Mme Karine TRAVAIL-MICHELET ; le dossier n'est pas mûr, mais on avance. C'est une situation similaire qu'a connue la ville de Blagnac il y a quelque temps.

M. BACOU souligne que la L 10 ne verra pas le jour avant 2020-2021, puisque le SMTC est lié à un rythme de financement dépendant de ses capacités.

Il évoque le problème de l'Union, où il est question de ne pas prolonger le Linéo car il n'y a pas d'espaces libres. Cependant le maire de Saint Jean est revenu sur sa position en indiquant qu'il était intéressé. Il précise qu'un rabattement pourrait se faire après Saint Jean. C'est un rabattement fort intéressant car il représente environ 15 000 personnes des communes de Lapeyrouse-Fossat, Castelmaurou, Montrabé, Rouffiac-Tolosan. Il faut se pencher sur ce problème en 2020 et ne pas s'arrêter à traiter uniquement la situation de l'Union.

Il est indispensable en effet d'apporter une amélioration sur la route de l'Union à Saint Jean. Il est nécessaire d'organiser des réunions avec les maires des communes.

Le maire de Rouffiac a signalé qu'il était prêt à rencontrer le SMTC ; il aurait éventuellement un espace pour pouvoir positionner un équipement dans ce cadre.

M. LE PRESIDENT précise que l'on est dans la même réflexion que celle de Saint Orens avec l'extension. L'anticipation sur Rouffiac est intéressante, en particulier dans le contexte d'urbanisation du secteur.

M. BACOU indique qu'une zone importante va se construire à la sortie de Saint-Jean, face au centre commercial.

IL EST PROPOSE AUX MEMBRES DU COMITE SYNDICAL :

- d'approuver le schéma directeur Linéo 2020 et les perspectives 2025 ;
- de valider la programmation des lignes Linéo pour la période 2016-2020 ;
- de dire que chaque ligne Linéo fera l'objet d'une délibération validant le programme d'opération ;
- d'autoriser les services du SMTC à réaliser toutes les études nécessaires à la mise en œuvre du schéma Linéo.

ACCORD UNANIME DES MEMBRES DU COMITE SYNDICAL.

POINT 1.2 - APPROBATION DU PROGRAMME DE L'OPERATION LINEO « L7 » TOULOUSE -SAINT-ORENS

Rapporteur : M. le Président

L'opération Linéo « L7 » Toulouse - St-Orens fait partie du schéma Linéo 2020-2025. Sa mise en service est prévue en septembre 2017. Elle reliera le centre commercial de St-Orens au centre-ville de Toulouse, et devrait transporter environ 12 000 personnes par jour. Des aménagements seront nécessaires pour assurer l'accessibilité des arrêts et faciliter la circulation des bus, pour un montant maximum estimé à 5,4 M€.

IL EST PROPOSE AUX MEMBRES DU COMITE SYNDICAL :

- d'approuver le programme de l'opération Linéo « L7 » Toulouse - St-Orens.

ACCORD UNANIME DES MEMBRES DU COMITE SYNDICAL.

POINT 1.3 - ACCORD-CADRE N°2015-855 A CONCLURE AVEC LA SMAT POUR L'ASSISTANCE A MAITRISE D'OUVRAGE POUR L'ELABORATION D'UN PROGRAMME ET D'ETUDES DANS LE CADRE DU PROJET « TOULOUSE AEROSPACE EXPRESS » - AUTORISATION DE SIGNER L'ACCORD-CADRE

POINT 1.4 - CONTRAT N° 2015-856 A CONCLURE AVEC LA SMAT AYANT POUR OBJET L'ELABORATION DU PROGRAMME DE L'OPERATION « TOULOUSE AEROSPACE EXPRESS » - AUTORISATION DE SIGNER LE CONTRAT

Rapporteur : M. le Président

La délibération 2.1 du 4 février 2015 a enclenché les études du réseau structurant 2020-2025 et notamment le projet Toulouse Aerospace Express.

L'objectif de cette délibération prévoit :

- de statuer sur le fuseau préférentiel de l'itinéraire de cette ligne, intégrée dans une vision globale du réseau structurant ;
- de définir les objectifs prioritaires de la ligne conduisant à fuseau préférentiel de tracé ;
- de définir les opportunités d'un projet de territoire ;
- de définir son enveloppe financière et les modalités de montage.

Pour cette opération, le SMTC souhaite solliciter une équipe intégrée d'étude sur la partie transport regroupant le SMTC et ses prestataires, l'Auat et la SMAT.

Dans ce cadre, la délibération **1.3** propose d'approuver la mise en place d'un accord-cadre permettant :

- De définir les domaines de compétence dans lesquels la SMAT pourra assister le maître d'ouvrage,
- De préciser les modalités de cette assistance.

La délibération **1.4** porte sur un marché subséquent issu de cet accord-cadre ayant pour objet l'assistance aux études intégrées en vue de la présentation du dossier de choix fin 2015 pour un montant forfaitaire de 475 380 euros.

Les prestations envisagées concernent le pilotage des études Intégrées ainsi que diverses études techniques associées.

IL EST PROPOSE AUX MEMBRES DU COMITE SYNDICAL :

- d'autoriser M. le Président à signer l'accord-cadre avec la SMAT sans montant maximum ;
- d'autoriser M. le Président à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution et au règlement dudit accord-cadre (hors transactions) y compris la résiliation ;
- d'autoriser M. le Président à signer le contrat subséquent n°2015-856 avec la SMAT pour un montant de 475 380 euros HT ;
- d'autoriser M. le Président à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution et au règlement dudit contrat (hors transactions) y compris la résiliation ;
- de dire que les dépenses sont inscrites au budget 2015 et suivants du SMTc.

APRES EN AVOIR DELIBERE ET A L'UNANIMITE DES VOTANTS (MM. LATTES, GRASS, M. LAFON n'ont pas pris part au vote).

POLITIQUES PUBLIQUES DE MOBILITE ET ORGANISATION DU RESEAU DE TRANSPORTS

POINT 2 - ECOMOBILITE

POINT 2.1 - PLAN DE MOBILITE

POINT 2.1.1 - CONVENTION DE PARTENARIAT N° 2015-0845 ENTRE LE SMTc ET BERGER-LEVRAULT RELATIVE A UN ACCOMPAGNEMENT METHODOLOGIQUE POUR LA MISE EN PLACE D'UN PLAN DE MOBILITE

POINT 2.1.2 - CONVENTION DE PARTENARIAT N° 2015-0843 ENTRE LE SMTc ET LE CEREMA RELATIVE AU SUIVI D'UN PLAN DE MOBILITE

Rapporteur : M. le Président

A ce jour, le SMTc enregistre :

- *149 établissements en démarche de plan de mobilité entreprise représentant 181 825 salariés.*
- *60 adhésions au service de covoiturage, représentant 90 entreprises et près de 116 000 salariés. Le nombre d'usagers progresse régulièrement, passant de 3 700 inscrits en mai 2015 à 3 944 inscrits à ce jour.*

Ces deux nouvelles conventions de partenariat définissent les modalités d'accompagnement par le SMTc dans la mise en place d'un plan de mobilité et de leur suivi avec les entreprises BERGER-LEVRAULT et le CEREMA

BERGER-LEVRAULT, implantée sur Labège-Innopôle, regroupe plus de 400 salariés et souhaite impulser une dynamique forte d'équilibre dans l'usage des modes de déplacements pour les déplacements domicile-travail, en perspective du prolongement de la ligne B du métro.

Implanté sur le site du complexe scientifique de Rangueil, le CEREMA bénéficie de la desserte LMSE et souhaite sensibiliser les salariés sur l'usage des modes alternatifs, avec un objectif de réduction de l'impact environnemental des déplacements.

INTERVENTIONS :

M. LE PRESIDENT *concernant le covoiturage, rappelle que c'est un dossier sur lequel il était dubitatif. Force est de constater que cela explose de manière très positive, tant d'un point de vue qualitatif que quantitatif. Toute la démarche menée pour mettre en place des « spots » de covoiturage dans les communes, est une démarche qui a du sens.*

Tous les vendredis soir, à la station de Ramonville, il y a même des embouteillages liés au covoiturage. On va être amené à refaire une partie de la station pour créer des zones permettant d'accueillir spécifiquement le covoiturage. C'est un phénomène très fort. Le covoiturage est d'ailleurs favorisé par les nouvelles possibilités numériques, qui permettent des mises en contact plus poussées. Aujourd'hui, on a des formes de covoiturage « lourdes », au vu du nombre de voyageurs concernés, aux stations Ramonville et Balma-Gramont.

IL EST PROPOSE AUX MEMBRES DU COMITE SYNDICAL :

- d'approuver les termes des conventions de partenariat entre :
 - . le SMTC et BERGER-LEVRAULT
 - . le SMTC et le CEREMA ;
- d'autoriser M. le Président à signer lesdites conventions.

ACCORD UNANIME DES MEMBRES DU COMITE SYNDICAL.

POINT 3 - ACCESSIBILITE

POINT 3.1 - CONVENTION DE PARTENARIAT N° 2015-0850 ENTRE LE SMTC ET LE LYCEE DES ARENES RELATIVE A LA POURSUITE DU PROJET PEDAGOGIQUE DE CREATION DE PICTOGRAMMES LIE A L'AIDE AUX DEPLACEMENTS DES USAGERS FRAGILISES SUR LE RESEAU TISSEO

Rapporteur : M. le Président

Dans le cadre de la mise en accessibilité du réseau Tisséo, le SMTC a décidé d'étudier la mise en place, dans le réseau métro, d'un dispositif spécifique identifiable et utilisable par les personnes en situation de déficit cognitif. Un travail a été entrepris en 2014/2015 avec le lycée des Arènes, spécialisé dans les arts graphiques, en mobilisant des étudiants sur la définition de pictogrammes.

Les différents travaux ont été présentés en Commission Accessibilité qui a acté de l'intérêt d'un dispositif de pictogramme.

Il est proposé d'établir une nouvelle convention avec le lycée des Arènes afin de poursuivre sur une définition plus précise des pictogrammes (type, forme, matériau, ...) en créant un ensemble de pictogrammes à positionner dans les stations de métro.

Le travail de recherche sera suivi par la commission accessibilité. La participation du SMTC est d'un montant forfaitaire de 4 500 euros.

INTERVENTIONS :

M. LE PRESIDENT *précise que c'est un dossier qui sera présenté dès qu'il sera finalisé.*

Un travail est mené avec le lycée des Arènes, sur le handicap cognitif. L'idée est d'installer sur chaque station des pictogrammes qui décrivent la station, pour être identifiés au mieux par des personnes atteintes par ce handicap.

Une belle réunion s'est tenue au lycée des Arènes avec les lycéens qui participent à ce projet. Le dossier sera finalisé l'an prochain. Le développement de ce plan de pictogramme sera proposé en comité syndical.

C'est une première nationale, faite en liaison avec le lycée, les services de Tisséo et des spécialistes du handicap, qui ont travaillé avec le SMTC sur ce dispositif. Il s'agit-là d'un dossier passionnant, qui permet d'utiliser et de valoriser les ressources locales, puisque ce sont de jeunes futurs salariés du graphisme.

M. BACOU tient à ajouter que ce procédé s'adapte directement sur l'abribus.

M. AREVALO salue le travail effectué par le Président sur cette question. On peut tous être satisfait de cette sensibilité et de cette volonté, ainsi que la qualité du travail fourni qui marquera l'agglomération sur ces questions-là : c'est une très bonne chose.

M. LE PRESIDENT remercie M. AREVALO. Il fait remarquer qu'il a cependant une discussion avec lui sur le choix du pictogramme de la station Arènes. Celui qui a été présenté lui plaît, mais un peu moins à M. AREVALO. Ce choix n'est pas définitif. Il se peut que ce ne soit pas forcément un taureau qui représente la station Arènes.

M. AREVALO souligne que, le Président étant un adepte de la consultation la plus large possible, il ne doute pas qu'il arrivera à trouver le bon compromis pour ne froisser personne.

IL EST PROPOSE AUX MEMBRES DU COMITE SYNDICAL :

- d'approuver la convention 2015-0850 entre le SMTC et le lycée des Arènes ;
- d'autoriser M. le Président du SMTC à signer la convention ;
- de dire que le montant de la subvention est inscrit au budget 2015 du SMTC.

ACCORD UNANIME DES MEMBRES DU COMITE SYNDICAL.

POINT 4 - POLITIQUE TARIFAIRE

POINT 4.1 - INDEMNITES FORFAITAIRES POUR MANQUEMENTS A LA POLICE DES SERVICES DE TRANSPORTS PUBLICS DE PERSONNES

Rapporteur : M. le Président

TISSEO-EPIC souhaite optimiser sa politique de lutte contre la fraude en concentrant ses moyens sur la fraude réelle tout en sensibilisant ses usagers au respect de la réglementation, notamment, la validation du titre.

Dans ce contexte, il est proposé :

- De revaloriser le montant des indemnités forfaitaires afférentes aux infractions à la police des Services publics de transports terrestres de voyageurs, conformément au module tarifaire de la RATP de 2015,
- De créer une indemnité forfaitaire à 5 € spécifique pour défaut de validation en correspondance ou sur contrat d'abonnement ou de gratuité en cours de validité. Cette indemnité permettra de sanctionner le non-respect du règlement tout en rendant la sanction acceptable pour les usagers titulaires d'un titre de transport régulier et ne sera applicable qu'en cas de paiement immédiat sur le réseau,
- De moduler les frais de dossier suivant les délais de paiement.

En tant qu'autorité organisatrice de Transport, le SMTC est propriétaire des recettes tarifaires sur le Périmètre des Transports Urbains.

Il est proposé d'approuver les dispositions à compter du 1^{er} septembre 2015 fixant le montant des indemnités forfaitaires et les frais de dossiers et notamment la création d'une indemnité forfaitaire à 5 € pour défaut de validation en correspondance ou sur contrat d'abonnement ou de gratuité en cours de validité.

IL EST PROPOSE AUX MEMBRES DU COMITE SYNDICAL :

- d'autoriser M. le Président du SMTC à signer le contrat subséquent n°2015-856 avec la SMAT pour un montant de 475 380 euros HT ;
- d'autoriser M. le Président à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution et au règlement dudit contrat (hors transactions) y compris la résiliation ;
- de dire que les dépenses sont inscrites au budget 2015 et suivants du SMTC.

ACCORD UNANIME DES MEMBRES DU COMITE SYNDICAL.

POINT 4.2 - MISE A DISPOSITION DE TITRES DE TRANSPORT A LA DELEGATION MILITAIRE DE HAUTE-GARONNE DANS LE CADRE DU PLAN VIGIPIRATE

Rapporteur : M. le Président

La Délégation Militaire de Haute-Garonne commande le détachement Vigipirate déployé sur Toulouse, dans le cadre du Plan Gouvernemental Vigipirate. Les effectifs ont été renforcés avec l'élévation du niveau du Plan Vigipirate. Actuellement, 120 militaires venus de toute la France sont présents sur des périodes de 4 à 6 semaines.

Le SMTC, soucieux du maintien de la sécurité dans les transports en commun de l'agglomération toulousaine, souhaite accorder aux militaires présents sur la ville l'accès au réseau Tisséo, métro, tram et bus en mettant à disposition de la Délégation Militaire de la Haute-Garonne au maximum 480 titres de transport Pass Journée 1 jour par mois.

La Délégation Militaire sera la seule à pouvoir assurer la distribution de titres de transports et devra adresser sa demande à l'EPIC Tisséo. Cette demande devra être adressée à l'adresse « contact pro@tisseo.fr » avant le 15 du mois en cours pour une livraison et mise à disposition le 25 de ce même mois.

Ce dispositif s'arrêtera de fait à l'abaissement du niveau d'alerte Vigipirate. La mise en place de ce dispositif n'implique aucune perte de recettes.

IL EST PROPOSE AUX MEMBRES DU COMITE SYNDICAL :

- d'approuver les dispositions énoncées ci-dessus à compter du 1^{er} août 2015.

ACCORD UNANIME DES MEMBRES DU COMITE SYNDICAL.

MAITRISE D'OUVRAGE ET PROJETS D'INVESTISSEMENT ET GESTION DU PATRIMOINE

POINT 5 - MANDATS & PROGRAMMES

POINT 5.1 - MODIFICATION DE PROGRAMME ET AVENANT N° 3 AU MARCHÉ M2009 023 MANDAT DE MAITRISE D'OUVRAGE CONCLU AVEC LA SMAT POUR LA REALISATION DU TRANSPORT EN COMMUN EN SITE PROPRE DE LA VOIE DU CANAL DE SAINT MARTORY

Rapporteur : M. le Président

Cette délibération vise à approuver l'avenant 3 au mandat de maîtrise d'ouvrage pour l'opération Voie du Canal Saint-Martory qui a pour objet :

- de modifier la répartition dans l'enveloppe financière prévisionnelle sans en modifier son montant total de 26,5 millions d'€ ; ceci afin de prendre en compte les modifications de programme relatives aux aménagements ponctuels aux abords de la zone Tucaut et d'en prolonger le délai de réalisation jusqu'à fin 2016.
- et, enfin, d'augmenter la rémunération du mandataire de 100.000 €, la portant ainsi à un montant d'un peu moins de 1,8 millions d'€.

IL EST PROPOSE AUX MEMBRES DU COMITE SYNDICAL :

- d'approuver l'avenant n° 3 au marché n° M 2009-023 relatif au mandat pour la réalisation du transport en commun en site propre de la voie du Canal de Saint Martory intégrant la modification de la décomposition de l'enveloppe budgétaire, la prolongation de la durée de l'opération et l'augmentation de la rémunération du mandataire ;
- d'autoriser M. le Président du SMTC à signer ledit avenant.

APRES EN AVOIR DELIBERE ET A L'UNANIMITE DES VOTANTS (MM. GRASS, LATTES, LAFON n'ont pas pris part au vote).

POINT 6 - INVESTISSEMENTS METRO

POINT 6.1 - AMELIORATIONS LIGNE A : BILAN DE LA CONCERTATION

Rapporteur : M. le Président

Cette délibération vise à tirer et approuver le bilan de la concertation qui s'est déroulée du 11 mai au 5 juin 2015. Très majoritairement, l'amélioration de la capacité de la ligne A est attendue.

Les principales remarques ou demandes portent sur les perturbations durant la période de travaux.

Parmi les rares observations défavorables au projet, le principal motif avancé est le coût de l'opération au vu de la situation financière du SMTC.

Au regard des nombreux avis favorables recueillis auprès du public durant toute cette période, le maître de l'ouvrage considère que cette opération fait globalement consensus.

INTERVENTIONS :

M. LE PRESIDENT précise qu'il a assuré deux réunions publiques, rive gauche et rive droite, sur ce dispositif. Les retours ont été très favorables. Ce n'est pas un sujet polémique : des interrogations sur la situation financière du SMTC et des collectivités par rapport à ce chantier, ainsi que quelques questions sur le mode de mise en chantier, ont été exprimées. Des réponses circonstanciées ont été apportées à ce sujet et le rapport qui est joint en annexe de la délibération fait état des éléments échangés.

IL EST PROPOSE AUX MEMBRES DU COMITE SYNDICAL :

- d'approuver le bilan de la concertation joint en annexe ;
- de décider de prendre en considération les points qui y sont abordés, pour la poursuite des études.

ACCORD UNANIME DES MEMBRES DU COMITE SYNDICAL.

POINT 6.2 - AMELIORATIONS LIGNE A : INDEMNITES ALLOUEES AUX MEMBRES DU JURY DE MAITRISE D'ŒUVRE

Rapporteur : M. le Président

Cette délibération vise à autoriser le versement d'indemnités dans la limite d'un montant maximum de 2.000 € aux membres du jury.

IL EST PROPOSE AUX MEMBRES DU COMITE SYNDICAL :

- d'autoriser la SMAT à verser lesdites indemnités dans la limite d'un montant maximum de 2 000,00 Euros TTC ;
- d'autoriser les dépenses correspondantes.

ACCORD UNANIME DES MEMBRES DU COMITE SYNDICAL.

POINT 6.3 - AMELIORATIONS LIGNE A : MARCHE N° 52M 2015 12525 M : MISSION DE MAITRISE D'ŒUVRE POUR LA CONCEPTION ET LA REALISATION DES AMENAGEMENTS NECESSAIRES DES STATIONS COURTES SOUTERRAINES (MERMOZ / FONTAINE LESTANG / PATTE D'OIE) DE LA LIGNE A DU METRO DE L'AGGLOMERATION TOULOUSAINE DE FAÇON A POUVOIR L'EXPLOITER AVEC DES RAMES DE 52 METRES DE LONG - APPROBATION DU MARCHE A CONCLURE AVEC LE GROUPEMENT ARCADIS/PUIG PUJOL ASSOCIÉS ARCHITECTURE/BETEM

POINT 6.4 - AMELIORATIONS LIGNE A : MARCHE N° 52M 2015 12530 M : MISSION DE MAITRISE D'ŒUVRE POUR LA CONCEPTION ET LA REALISATION DES AMENAGEMENTS NECESSAIRES DE 12 STATIONS (BELLEFONTAINE, REYNERIE, MIRAIL UNIVERSITE, BAGATELLE, ARENES, SAINT-CYPRIEN, CAPITOLE, MARENGO SNCF, JOLIMONT, ROSERAIE, ARGOULETS, BALMA GRAMONT) DE LA LIGNE A DE METRO DE L'AGGLOMERATION TOULOUSAINE DE FAÇON A POUVOIR L'EXPLOITER AVEC DES RAMES DE 52 METRES DE LONG - APPROBATION DU MARCHE A CONCLURE AVEC LE GROUPEMENT INGEROP/BELLOUARD/MONTLAUR & BALDUCCHI

POINT 6.5 - AMELIORATIONS LIGNE A : MARCHE N° 52M 2015 12528 M : MISSION DE MAITRISE D'ŒUVRE POUR LA CONCEPTION ET LA REALISATION DES AMENAGEMENTS NECESSAIRES DE LA STATION JEAN JAURES DE LA LIGNE A DE METRO DE L'AGGLOMERATION TOULOUSAIN DE FAÇON A POUVOIR L'EXPLOITER AVEC DES RAMES DE 52 METRES DE LONG - APPROBATION DU MARCHE A CONCLURE AVEC LE GROUPEMENT SNC LAVALIN/AZEMA ARCHITECTES/ANTEA

POINT 6.6 - AMELIORATIONS LIGNE A : MARCHE N° 52M 2015 12529 M : MISSION DE MAITRISE D'ŒUVRE POUR LA CONCEPTION ET LA REALISATION DES AMENAGEMENTS NECESSAIRES DE LA STATION BASSO CAMBO DE LA LIGNE A DE METRO DE L'AGGLOMERATION TOULOUSAIN DE FAÇON A POUVOIR L'EXPLOITER AVEC DES RAMES DE 52 METRES DE LONG - APPROBATION DU MARCHE A CONCLURE AVEC LE GROUPEMENT EGIS RAIL/EGIS SO/LCR ARCHITECTES

POINT 6.7 - AMELIORATIONS LIGNE A : MARCHE 52M 2015 12526 M : MISSION DE MAITRISE D'ŒUVRE POUR L'ORDONNANCEMENT, LE PILOTAGE ET LA COORDINATION (OPC) DE L'OPERATION D'AMELIORATIONS DE LA LIGNE A EN VUE DE PERMETTRE SON EXPLOITATION AVEC DES RAMES DE 52 M DE LONG - APPROBATION DU MARCHE A CONCLURE AVEC EGIS RAIL

POINT 6.8 - AMELIORATIONS LIGNE A : MARCHE N° 52M 2015 12527 M : CONTROLE TECHNIQUE DES AMENAGEMENTS NECESSAIRES DES STATIONS ET DE LEURS IMPACTS SUR LES OUVRAGES D'INTER STATION DE LA LIGNE A DE METRO DE L'AGGLOMERATION TOULOUSAIN DE FAÇON A POUVOIR L'EXPLOITER AVEC DES RAMES DE 52 METRES DE LONG - APPROBATION DU MARCHE A CONCLURE AVEC SOCOTEC

POINT 6.9 - AMELIORATIONS LIGNE A : MARCHE N° 52M 2015 12531 M : MISSION DE COORDINATION SSI POUR LES AMENAGEMENTS NECESSAIRES DES STATIONS DE LA LIGNE A DE METRO DE L'AGGLOMERATION TOULOUSAIN DE FAÇON A POUVOIR L'EXPLOITER AVEC DES RAMES DE 52 METRES DE LONG - APPROBATION DU MARCHE A CONCLURE AVEC INGENID'OC

POINT 6.10 - AMELIORATIONS LIGNE A : MARCHE N° 52M 2015 12532 M : RECONNAISSANCES GEOTECHNIQUES, RESEAUX ET BATI - APPROBATION DU MARCHE A CONCLURE AVEC L'ENTREPRISE GINGER

POINT 6.11 - AMELIORATIONS LIGNE A : MARCHE N° 52M 2015 12533 M : LEVES ET CONTROLES TOPOGRAPHIQUES - APPROBATION DU MARCHE A CONCLURE AVEC LE GROUPEMENT GE INFRA/SCP BERTHEAU SAINT CRIQ

Rapporteur : M. le Président

Ces délibérations ont pour objet d'autoriser la signature de 9 marchés suite aux Commissions d'Appel d'Offres qui se sont réunies les 16 et 30 juin derniers.

- Les cinq premières délibérations 6.3 à 6.7 concernent l'attribution des marchés de maîtrise d'œuvre pour les stations courtes, les stations pré-adaptées, la station Jean Jaurès, la station Basso Cambo et enfin pour la mission d'OPC (Ordonnancement, Pilotage et Coordination).

Le montant global de ces 5 marchés de maîtrise d'œuvre s'élève à un total d'un peu plus de 10,4 millions d'€.

- Les deux délibérations suivantes 6.8 et 6.9 portent sur l'attribution de marchés de contrôles réglementaires : Contrôle Technique et Coordination Système de Sécurité Incendie, pour un montant global qui s'élève à 450 654 €.
- Enfin, les deux dernières délibérations 6.10 et 6.11 visent à autoriser la signature des marchés à bons de commande pour un montant global maximum de 1,4 M€. ils portent, l'un sur les levées topographiques et le 2^{ème} sur les reconnaissances géotechniques.

IL EST PROPOSE AUX MEMBRES DU COMITE SYNDICAL :

- d'autoriser les dépenses correspondantes.
- d'autoriser la SMAT à signer avec :

. le groupement **ARCADIS/PUIG PUJOL ASSOCIÉS ARCHITECTURE/BETEM** le marché n° 52M 2015 12525 M concernant la mission de maîtrise d'œuvre pour la conception et la réalisation des aménagements nécessaires des stations courtes souterraines (Mermoz / Fontaine Lestang / Patte d'Oie) de la ligne A du métro de l'agglomération toulousaine de façon à pouvoir l'exploiter avec des rames de 52 mètres de long pour un montant de **3 816 900 € HT** ;

. le groupement **INGEROP/BELLOUARD/MONTLAUR & BALDUCCHI** le marché n° 52M 2015 12530 M concernant la mission de maîtrise d'œuvre pour la conception et la réalisation des aménagements nécessaires de 12 stations dites « pré-adaptées » de la ligne A de métro de l'agglomération toulousaine de façon à pouvoir l'exploiter avec des rames de 52 mètres de long pour un montant de **1 214 850 € HT** ;

. le groupement **SNC LAVALIN/AZEMA ARCHITECTES/ANTEA** le marché n° 52M 2015 12529 M concernant la mission de maîtrise d'œuvre pour la conception et la réalisation des aménagements nécessaires de la station Basso Cambo de la ligne A de métro de l'agglomération toulousaine de façon à pouvoir l'exploiter avec des rames de 52 mètres de long pour un montant de **415 160 € HT** ;

. le groupement **EGIS RAIL/EGIS SO/LCR ARCHITECTES** le marché n° 52M 2015 12528 M concernant la mission de maîtrise d'œuvre pour la conception et la réalisation des aménagements nécessaires de la station Jean Jaurès de la ligne A de métro de l'agglomération toulousaine de façon à pouvoir l'exploiter avec des rames de 52 mètres de long pour un montant de **2 466 658 € HT** ;

. **EGIS RAIL** le marché n° 52M 2015 12526 M concernant la mission de maîtrise d'œuvre pour l'Ordonnancement, le Pilotage et la Coordination (OPC) de l'opération d'Améliorations de la Ligne A en vue de permettre son exploitation avec des rames de 52 m de long pour un montant de **2 517 660 € HT** ;

. l'entreprise **SOCOTEC** le marché n° 52M 2015 12527 M concernant la mission de contrôleur technique pour la conception et la réalisation des aménagements nécessaires des stations et de leurs impacts sur les ouvrages d'interstation de la ligne A de métro de l'agglomération toulousaine de façon à pouvoir l'exploiter avec des rames de 52 mètres de long pour un montant de **393 154 € HT** ;

. l'entreprise **INGENID'OC** le marché n° 52M 2015 12531 M concernant la mission de coordination SSI réglementaire et nécessaire pour les études et les travaux des stations de la ligne A de métro de l'agglomération toulousaine de façon à pouvoir l'exploiter avec des rames de 52 mètres de long pour un montant de **57 500 € HT** ;

. l'entreprise **GINGER** le marché n° 52M 2015 12532 M concernant les reconnaissances géotechniques, réseaux et bâti pour un montant maximum de **800 000 € HT** ;

. le groupement **GE INFRA/SCP BERTHEAU SAINT CRIQ** le marché n° 52M 2015 12533 M concernant les levés et contrôles topographiques pour un montant maximum de **600 000 € HT**.

ACCORD UNANIME DES MEMBRES DU COMITE SYNDICAL.

POINT 6.12 - LIGNE A - AMELIORATIONS EN STATIONS - MARCHE R 2012 10103 M - LOT N°3 : SECOND ŒUVRE - APPROBATION DE LA TRANSACTION A CONCLURE AVEC LE GROUPEMENT D'ENTREPRISES GBMP (MANDATAIRE)/CARRE/TECHNI CERAM/AXIMA SEITHA

Rapporteur : M. le Président

Cette délibération porte sur l'opération d'amélioration des stations de la Ligne A.

Elle a pour objet d'approuver le protocole transactionnel à passer avec le groupement de maîtrise d'œuvre mené par GBMP pour un montant total à verser à l'entreprise d'un peu plus de 130.000 €.

IL EST PROPOSE AUX MEMBRES DU COMITE SYNDICAL :

- d'autoriser les dépenses correspondantes ;
- d'approuver la transaction à conclure le groupement GBMP (mandataire)/CARRE/TECHNI CERAM/AXIMA SEITHA titulaire du marché R 2012 10103 M, d'un montant de 130 483,32 € HT révision de prix et TVA en sus ainsi que 1 949,82 € au titre des intérêts moratoires ;
- d'autoriser la SMAT à signer ladite transaction.

ACCORD UNANIME DES MEMBRES DU COMITE SYNDICAL.

POINT 6.13 - MARCHE N° M 2015-012 A CONCLURE AVEC LA SOCIETE SCHINDLER POUR LE RENOUELEMENT DU PARC D'ASCENSEURS DE TISSEO LIGNE A ET CENTRES DE PRODUCTION: RENOVATION ET MISE EN CONFORMITE - AUTORISATION DE SIGNER LE MARCHE

Cette délibération a pour objet d'autoriser la signature du marché de mise en conformité du parc Ascenseurs situé sur le prolongement de la ligne A, pour un montant d'un peu plus de 310 000 €. Il complète l'opération en cours sur les ascenseurs de la ligne A « historique ».

IL EST PROPOSE AUX MEMBRES DU COMITE SYNDICAL :

- d'autoriser M. le Président à signer le marché n° M2015-012 avec la société SCHINDLER pour un montant de 313 226,43 € H.T. pour une période de 15 mois, le cas échéant les avenants au marché n'entraînant pas d'augmentation du montant du marché ;
- d'autoriser M. le Président à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution et au règlement dudit marché (hors transactions) y compris la résiliation ;
- de dire que les dépenses sont inscrites au chapitre 23 du budget 2015 de Tisséo-SMTC.

ACCORD UNANIME DES MEMBRES DU COMITE SYNDICAL.

POINT 6.14 - EXTENSION DES GARAGES ATELIERS METRO - PHASE 3 - MARCHE N° W 2015 12441 M - LOT N° 2 - ASSURANCE DOMMAGES-OUVRAGE AVEC VOLET CNR - APPROBATION DU MARCHE A CONCLURE AVEC MMA

Rapporteur : M. le Président

La dernière délibération de ce chapitre concerne l'opération d'extension des garages ateliers du métro. Elle a pour objet d'autoriser la signature du marché de police d'assurances « Dommages Ouvrages », attribué à MMA pour un montant de près de 56.800 € TTC.

IL EST PROPOSE AUX MEMBRES DU COMITE SYNDICAL :

- d'autoriser la dépense correspondante ;
- la SMAT à signer avec **MMA**, le marché n° W 2015 12441 M concernant - Lot n° 2 Assurance Dommages-ouvrage avec volet CNR pour la phase 3 de l'extension des ateliers métro pour un montant de **56 831,62 € TTC**.

ACCORD UNANIME DES MEMBRES DU COMITE SYNDICAL.

POINT 7 - INVESTISSEMENTS TRAMWAY

POINT 7.1 - TRAM GARONNE - T1 : ACQUISITION FONCIERE DE PARTIES DES PARCELLES CADASTREES 828 AL 252 ET 828 AL253 A TOULOUSE

Rapporteur : M. AUJOULAT

Cette délibération concerne l'acquisition d'une partie des parcelles situées avenue Déodat de Séverac à Toulouse, pour un montant de 31 500 €.

IL EST PROPOSE AUX MEMBRES DU COMITE SYNDICAL :

- d'approuver l'acquisition de partie des parcelles cadastrées 828 AL 252 et 828 AL 253 à Toulouse pour un montant de 31 500 € ;
- d'autoriser les dépenses correspondantes ;
- d'autoriser M. le Président à signer les actes correspondants.

ACCORD UNANIME DES MEMBRES DU COMITE SYNDICAL.

POINT 7.2 - TRAM GARONNE - T1 : INDEMNITES A VERSER AU COMMERÇANT RSM INFORMATIQUE

POINT 7.3 - TRAM ENVOL - T2 : INDEMNITES A VERSER AU COMMERÇANT SAS HOTEL DU LANGUEDOC CAMPANILE

Rapporteur : M. AUJOULAT

Ces deux délibérations portent sur l'attribution d'indemnités à verser à deux commerces dans le cadre des opérations Tram Garonne et Envol. Le montant global des indemnités accordé par la Commission d'Indemnisation qui s'est réunie le 26 juin dernier, s'élève à 269.200 €.

IL EST PROPOSE AUX MEMBRES DU COMITE SYNDICAL :

- d'approuver le versement des indemnités ci-après :

Commerce + adresse	Période concernée	Montant de l'indemnité
RSM INFORMATIQUE - 39 allée Maurice Sarraut à Toulouse	Période du 21 août 2012 au 31 octobre 2013	35.580 Euros
SAS Hôtel Languedoc - Campanile - 3 avenue Didier Daurat - 31700 BLAGNAC	Période du 1er janvier 2013 au 31 décembre 2014	233.620 Euros

- d'autoriser les dépenses correspondantes ;
- d'approuver la signature des transactions correspondantes.

ACCORD UNANIME DES MEMBRES DU COMITE SYNDICAL.

POINT 7.4 - TRAM ENVOL - T2 : AVENANT N°1 - MARCHE P 2014 12104 M - TRAVAUX D'ESPACES VERTS ET PLANTATIONS CONCLU AVEC L'ENTREPRISE IDVERDE - AUTORISATION DE SIGNATURE DE L'AVENANT

POINT 7.5 - TRAM ENVOL - T2 : AVENANT N°2 - MARCHE P 2014-12048 M CONCLU AVEC LE GROUPEMENT NEPTUNE ARROSAGE SAS - SIREV - IDVERDE - TRAVAUX ARROSAGE DE LA LIGNE ENVOL - AUTORISATION DE SIGNATURE DE L'AVENANT

POINT 7.6 - TRAM ENVOL - T2 : AVENANT N°2 - MARCHE P 2011-9568 M CONCLU AVEC L'ENTREPRISE EIFFAGE TP SO - TRAVAUX PREPARATOIRES - AUTORISATION DE SIGNER L'AVENANT

POINT 7.7 - TRAM ENVOL - T2 : AVENANT N°1 - MARCHE P 2014-11875 M CONCLU AVEC LA SOCIETE COLAS SO - TRAVAUX DE FINITIONS DE LA LIGNE ENVOL - AUTORISATION DE SIGNATURE DE L'AVENANT

Rapporteur : M. AUJOULAT

Ces délibérations ont pour objet d'autoriser la signature d'avenants aux marchés respectifs portant sur les domaines de plantations et d'arrosage, des travaux préparatoires ainsi que des travaux de finition.

Le montant global de ces avenants présente une moins-value de près de 15 400 €.

IL EST PROPOSE AUX MEMBRES DU COMITE SYNDICAL :

- d'approuver les avenants:
 - . n° 1 au marché n° P 2014 12104 M à conclure avec l'entreprise IDVERDE pour un montant de - 36 600.72 € HT,
 - . n° 2 au marché n° P 2014 12048 M à conclure avec le groupement d'entreprises NEPTUNE - SIREV - IDVERDE pour un montant de 29 136,76 € HT,
 - . n° 2 au marché P 2011 9568 M conclu avec l'entreprise EIFFAGE TP SO,
 - . n° 1 au marché P 2014 11875 M conclu avec l'entreprise COLAS SUD OUEST.
- d'autoriser la SMAT à signer lesdits avenants.

ACCORD UNANIME DES MEMBRES DU COMITE SYNDICAL.

POINT 8 - TRAVAUX RESEAU

POINT 8.1 - AXE BUS VCSM : MARCHÉ N° L 2015 12446 M : TRAVAUX D'AMENAGEMENTS PONCTUELS ZONE TUCAUT - APPROBATION DU MARCHÉ A CONCLURE AVEC LE GROUPEMENT/L'ENTREPRISE RAZEL BEC

Rapporteur : M. AUJOULAT

Cette délibération concerne le projet de site propre bus sur la Voie du Canal de Saint-Martory. Elle a pour objet d'autoriser la signature du marché de travaux d'aménagements ponctuels sur la zone Tucaut, pour un montant de 225.000 €.

IL EST PROPOSE AUX MEMBRES DU COMITE SYNDICAL :

- d'autoriser la dépense correspondante ;
- d'autoriser la SMAT à signer avec **l'entreprise RAZEL BEC** le marché n° L 2015 12446 M concernant les travaux d'aménagements ponctuels de la zone TUCAUT pour un montant de **224 990 € HT**.

ACCORD UNANIME DES MEMBRES DU COMITE SYNDICAL.

POINT 9 - MATERIEL ROULANT

POINT 9.1 - MATERIEL ROULANT : AVENANT N°9 AU MARCHÉ N° M 2010-005 CONCLU AVEC LA SOCIETE SAFRA POUR LA RENOVATION DES CAISSES DANS LE CADRE DE L'OPERATION MI-VIE DU VAL 206-1Bis TOULOUSE - APPROBATION ET AUTORISATION DE SIGNER L'AVENANT

Rapporteur : M. AUJOULAT

Cette délibération a pour objet d'autoriser la signature de l'avenant 9 au marché SAFRA, passé dans le cadre de l'opération Mi-Vie des Rames VAL 206.

D'un montant d'un peu moins de 317.000 €, il concerne la réparation de la rame 18, accidentée le 18 juin 2013. Il porte le montant total du marché à un peu plus de 11,25 millions d'€.

IL EST PROPOSE AUX MEMBRES DU COMITE SYNDICAL :

- d'approuver les termes dudit avenant, prolongeant la durée marché ;
- d'autoriser M. le Président à signer l'avenant n°9 au marché n° M2010-005 pour un de montant de 328 597,62 € HT.

ACCORD UNANIME DES MEMBRES DU COMITE SYNDICAL.

RESSOURCES HUMAINES

POINT 10.1 - AMELIORATION DES CONDITIONS D'EMPLOI DES CONTRACTUELS ET DISPOSITIF D'ACCES A L'EMPLOI TITULAIRE DANS LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE PROGRAMME PLURIANNUEL MODIFIE

Rapporteur : M. le Président

Dans le cadre de la loi n° 2012-347 du 12 mars 2012, le Syndicat Mixte des Transports en Commun de l'Agglomération Toulousaine a procédé au recensement des agents éligibles au dispositif de titularisation.

Par délibération D.2013.04.04.21.1 le Comité Syndical a approuvé le programme pluriannuel d'accès à l'emploi titulaire.

Un agent a accepté la proposition d'intégration en 2015, il est donc nécessaire de modifier le programme et de le soumettre à l'avis du Comité Syndical.

IL EST PROPOSE AUX MEMBRES DU COMITE SYNDICAL :

- d'approuver le programme pluriannuel modifié d'accès à l'emploi titulaire ;
- d'autoriser M. le Président du SMTC à prendre les dispositions nécessaires pour sa mise en œuvre.

ACCORD UNANIME DES MEMBRES DU COMITE SYNDICAL.

POINT 10.2 - POSTE DE CHARGE D'ETUDES POLES D'ECHANGES H/F DIRECTION GENERALE ADJOINTE MOBILITES ET RESEAU CADRE D'EMPLOIS DES INGENIEURS TERRITORIAUX/ATTACHES TERRITORIAUX

Rapporteur : M. le Président

Considérant l'évolution de la charge de travail au sein de la Direction Générale Adjointe Mobilités et Réseau, il apparaît nécessaire de renforcer cette Direction par le recrutement d'un Chargé d'études pôles d'échanges H/F. Ce poste ne figure pas au tableau des effectifs, il est donc nécessaire de le créer et d'inscrire la dépense au budget du SMTC. Afin de pourvoir ce poste, il convient de lancer une procédure de recrutement.

IL EST PROPOSE AUX MEMBRES DU COMITE SYNDICAL :

- de décider de créer un poste de Chargé d'études Pôles d'échanges H/F relevant du cadre d'emplois des ingénieurs territoriaux ou attachés territoriaux ;
- d'autoriser M. le Président à lancer la procédure de recrutement et à pourvoir le poste de Chargé d'études Pôles d'échanges H/F au sein de la Direction Générale Adjointe Mobilités et Réseau sur les bases sus-indiquées ;
- de dire que les crédits nécessaires à la dépense sont inscrits au budget du SMTC.

ACCORD UNANIME DES MEMBRES DU COMITE SYNDICAL.

POINT 10.3 - POSTE DE CHARGE DE MISSION H/F - DIRECTION GENERALE ADJOINTE PATRIMOINE ET INVESTISSEMENTS

GESTION DU PATRIMOINE ARTISTIQUE ET DE PROJETS TECHNIQUES

POSTE A TEMPS NON COMPLET 28 H HEBDOMADAIRE

CADRE D'EMPLOIS DES INGENIEURS TERRITORIAUX/ATTACHES TERRITORIAUX

Rapporteur : M. le Président

Considérant l'évolution de la charge de travail au sein de la Direction Générale Adjointe Patrimoine et Investissements, il apparaît nécessaire de renforcer cette Direction par le recrutement d'un Chargé de mission H/F, poste à temps non complet.

Ce poste ne figure pas au tableau des effectifs, il est donc nécessaire de le créer et d'inscrire la dépense au budget du SMTC. Afin de pourvoir ce poste, il convient de lancer une procédure de recrutement.

IL EST PROPOSE AUX MEMBRES DU COMITE SYNDICAL :

- de décider de créer un poste à temps non complet de Chargé de mission H/F relevant du cadre d'emplois des ingénieurs territoriaux ou attachés territoriaux ;
- d'autoriser M. le Président à lancer la procédure de recrutement et à pourvoir le poste de Chargé de mission H/F au sein de la Direction Générale Adjointe Patrimoine et Investissements sur les bases sus-indiquées ;
- de dire que les crédits nécessaires à la dépense sont inscrits au budget du SMTC.

ACCORD UNANIME DES MEMBRES DU COMITE SYNDICAL.

COMMUNICATION

POINT 11.1 - PARTENARIAT ET CONVENTION N° 2015-852 ENTRE TISSEO-SMTC ET LE SYNDICAT MIXTE DES ABATTOIRS, ORGANISATEUR DE L'EXPOSITION « PICASSO »

Rapporteur : M. le Président

Tissééo-SMTC ouvre, depuis longtemps, les portes de la création contemporaine à tous. Il a ainsi été convenu que Tisséo-SMTC, en mettant à disposition ses supports de communication du réseau, soutienne le Syndicat Mixte des Abattoirs en étant un des partenaires de l'exposition « Picasso » qui se tiendra du 17 septembre 2015 au 31 janvier 2016.

IL EST PROPOSE AUX MEMBRES DU COMITE SYNDICAL :

- d'approuver les termes de la convention de partenariat avec le Syndicat Mixte des Abattoirs ;
- d'autoriser M. le Président à signer ladite convention.

ACCORD UNANIME DES MEMBRES DU COMITE SYNDICAL.

POINT 11.2 - SORTIE DE TITRES DE TRANSPORT DANS LE CADRE D'OPERATIONS EVENEMENTIELLES DE TISSEO-SMTC

Rapporteur : M. le Président

Dans le cadre d'opérations de relations publiques de Tisséo-SMTC (événementiels, accueil de délégations, conférences de presse, partenariats ponctuels...), il convient d'assurer la sortie de titres de transport. Ces titres seront remis lors de ces opérations afin de promouvoir le réseau de transport en commun métro, tram, bus Tisséo.

IL EST PROPOSE AUX MEMBRES DU COMITE SYNDICAL :

- d'approuver la sortie de titres de transport destinés à être remis dans le cadre d'opérations de relations publiques de Tisséo-SMTC (événementiels, accueil de délégations, conférences de presse, partenariats ponctuels...).

ACCORD UNANIME DES MEMBRES DU COMITE SYNDICAL.

POINT 11.3 - PARTENARIAT ET CONVENTION N° 2015-853 ENTRE TISSEO-SMTC ET TOULOUSE METROPOLE, ORGANISATRICE DU MARATHON

Rapporteur : M. le Président

Dans le cadre de la 9ème édition du « Marathon Toulouse Métropole » qui se tiendra le dimanche 25 octobre 2015, il a été convenu d'établir un partenariat entre Tisséo-SMTC et Toulouse Métropole afin de participer à la visibilité de la manifestation et faciliter le transport des participants.

IL EST PROPOSE AUX MEMBRES DU COMITE SYNDICAL :

- d'approuver les termes de la convention de partenariat avec Toulouse Métropole ;
- d'autoriser M. le Président à signer la convention entre Tisséo-SMTC et Toulouse Métropole.

ACCORD UNANIME DES MEMBRES DU COMITE SYNDICAL.

POINT 11.4 - PARTENARIAT ET CONVENTION N° 2015-854 ENTRE TISSEO-SMTC ET L'ASSOCIATION TOULOUSE POLARS DU SUD ORGANISATRICE DE LA SEPTIEME EDITION DU FESTIVAL INTERNATIONAL DES LITTERATURES POLICIERES DE TOULOUSE

Rapporteur : M. le Président

Dans le cadre de la sixième édition du festival international des littératures policières de Toulouse qui se tiendra du 9 au 15 octobre 2015, il a été convenu d'établir un partenariat entre Tisséo-SMTC et l'association Toulouse Polars du Sud afin de participer à la visibilité du festival et faciliter le transport des auteurs et des participants du cœur de Toulouse jusqu'au lieu du festival.

IL EST PROPOSE AUX MEMBRES DU COMITE SYNDICAL :

- d'approuver les termes de la convention de partenariat avec l'association Toulouse Polars du Sud.
- d'autoriser M. le Président à signer la convention avec l'association Toulouse Polars du Sud.

ACCORD UNANIME DES MEMBRES DU COMITE SYNDICAL.

POINT 11.5 - AVENANT N° 1 AU MARCHÉ MA 2012-634 CONCLU AVEC LA SOCIÉTÉ MEDIANE ORGANISATION POUR DES PRESTATIONS D'ASSISTANCE À L'ORGANISATION ET LA MISE EN ŒUVRE DE MANIFESTATIONS ÉVÉNEMENTIELLES - LOT N°1: PRESTATIONS D'ASSISTANCE À L'ORGANISATION ET LA MISE EN ŒUVRE DE MANIFESTATIONS - AUTORISATION DE SIGNER L'AVENANT

POINT 11.6 - AVENANT N° 1 AU MARCHÉ MA 2012-635 CONCLU AVEC LA SOCIÉTÉ ADCICOM SARL POUR DES PRESTATIONS D'ASSISTANCE À L'ORGANISATION ET LA MISE EN ŒUVRE DE MANIFESTATIONS ÉVÉNEMENTIELLES - LOT N°2: PRESTATIONS DE MARKETING OPERATIONNEL ET PRESTATIONS D'ACCUEIL ÉVÉNEMENTIELLES - AUTORISATION DE SIGNER L'AVENANT

POINT 11.7 - AVENANT N° 1 AU MARCHÉ MA 2012-636 CONCLU AVEC LA SOCIÉTÉ ABAQUES AUDIOVISUEL POUR DES PRESTATIONS D'ASSISTANCE À L'ORGANISATION ET LA MISE EN ŒUVRE DE MANIFESTATIONS ÉVÉNEMENTIELLES - LOT N°3: PRESTATIONS DE CONSEIL ET DE LOCATION DANS LE DOMAINE AUDIO ET VIDEO - AUTORISATION DE SIGNER L'AVENANT

POINT 11.8 - AVENANT N° 1 AU MARCHÉ MA 2012-637 CONCLU AVEC LA SOCIÉTÉ AGENCE TWO POUR DES PRESTATIONS D'ASSISTANCE À L'ORGANISATION ET LA MISE EN ŒUVRE DE MANIFESTATIONS ÉVÉNEMENTIELLES - LOT N°4: PRESTATIONS DE CONSEIL ET DE LOCATION DANS LE DOMAINE DE MATÉRIELS D'EXPOSITION - AUTORISATION DE SIGNER L'AVENANT

Rapporteur : M. le Président

Ces avenants ont pour objet de prolonger la durée d'exécution des marchés de 7 mois, afin d'assurer la continuité du service. Cette modification n'a pas d'incidence sur les montants maximum de la partie à bons de commande.

La CAO n'a pas été saisie pour avis, car ces avenants n'entraînent aucune incidence financière.

IL EST PROPOSE AUX MEMBRES DU COMITE SYNDICAL :

- d'approuver les avenants n°1 aux marchés :
 - . n° MA2012-634 avec la société MEDIANE ORGANISATION.
 - . n° MA2012-635 avec la société ADCICOM SARL.
 - . n° MA2012-636 avec la société ABAQUES AUDIOVISUEL.
 - . n° MA2012-637 avec la société AGENCE TWO.
- d'autoriser le Président à signer lesdits avenants.

ACCORD UNANIME DES MEMBRES DU COMITE SYNDICAL.

QUESTIONS DIVERSES

INTERVENTIONS

M. LAFON rappelle que l'année écoulée a été riche en matière d'organisation, en installation, en dialogue, prise de décisions et adoption de nouvelles méthodes de travail.

Il a été présenté un phasage technique pour le prolongement de la ligne B du métro qui intègre notamment le lancement des appels d'offres.

Il existe aujourd'hui une polémique sur la réévaluation du coût du projet : l'évaluation 2011 d'un montant de 373 millions d'euros, faisant l'objet de discussions incessantes sur la réévaluation annuelle de 2 ou 3 %,

Il serait intéressant de lancer ces appels d'offres pour deux raisons :

La première permettra d'avoir un indicatif très clair : l'état du marché par rapport à des entreprises du bâtiment et des travaux publics dont Tisséo est un partenaire important en termes de travaux publics et en termes d'investissement pour ces entreprises là ; où en est-on au niveau de l'évaluation forfaitaire ? Il importe de le faire, surtout pour ne pas prendre de retard, même s'il doit y avoir un arbitrage politique pour finaliser le projet.

Il y a, bien entendu, à prendre en compte la décision qui sera officialisée par le Président de Toulouse Métropole et Maire de Toulouse, sur la façon dont seront mis en œuvre la troisième ligne « TAE » et le PLB.

Si on veut avoir tous les instruments d'aide à la décision, ce serait dommage de se priver de cette enveloppe quantifiée dont on pourrait disposer, quitte à ne pas attribuer les marchés, si une décision autre - qu'il n'ose espérer - venait à poindre.

M. LE PRESIDENT déclare que le rendu de l'enquête publique est prévu en septembre.

M. LAFON considère qu'auquel cas on perdrait un an sur la mise en service éventuelle du PLB, puisque les deux dates butoirs de vacance du canal et de périodes d'essais estivales imposent une telle durée. Il faut prendre en compte cet obstacle technique dans notre démarche.

M. GRASS sur les délais, il est confirmé que le sujet canal et celui des « raccordement essais » peuvent effectivement faire « perdre » une année. Ceci étant, il serait sage d'attendre le rapport d'enquête publique avant de se lancer dans les consultations.

M. LAFON fait remarquer que consultation ne signifie pas attribution. Quand un appel d'offres est lancé et qu'on consulte, on peut toujours déclarer un appel d'offres infructueux.

M. GRASS revient sur le point 10.3 relatif au poste chargé de mission. Il serait opportun qu'avant de recruter, il soit vérifié à chaque fois si la SMAT, compte tenu de ses compétences et de sa charge de travail, n'est pas en mesure d'assurer les missions justifiant le recrutement ; celle-là est dans l'esprit de ce qu'a pu faire la SMAT à sa création. Il serait donc intéressant de le vérifier avant de recruter quelqu'un.

M. LE PRESIDENT prend acte de l'intervention de M. Grass.

INTERVENTION CONCLUSIVE DE M. LE PRESIDENT

M. LE PRESIDENT exprime ses remerciements aux membres du comité syndical pour la qualité des débats qui se sont déroulés lors de cette séance.

L'ORDRE DU JOUR ETANT EPUISE, LA SEANCE EST LEVEE A 10H18.

SUIVENT LES SIGNATURES DES MEMBRES PRESENTS :

LE PRESIDENT,